



Pièces à fournir pour tous les types de motos

- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ Justificatif d'identité
- ☐ Permis de conduire
- ☐ Formulaire Cerfa
- ☐ Attestation d'assurance

**Commandez votre
plaque moto sur
Plaques24.fr**





Moto neuve



Certificat d'Immatriculation Provisoire (CPI)

**Commandez votre
plaque moto sur
Plaques24.fr**





Moto d'occasion

- ☐ Certificat de cession (Cerfa n°1577602) signé par l'ancien propriétaire et l'acheteur.
- ☐ Carte grise barrée avec la mention "vendu le [date]" ou "cédé le [date]", signée par l'ancien propriétaire.
- ☐ Pour une moto de plus de quatre ans, inclure le procès-verbal dès que le contrôle technique sera en vigueur.

Point pratique : l'acheteur dispose d'1 mois maximum après la date de cession pour immatriculer la moto à son nom.

**Commandez votre
plaque moto sur
Plaques24.fr**





Moto importée depuis un état membre de l'UE

- ☐ Quitus fiscal délivré gratuitement par le centre des impôts → prouve que la TVA a été réglée en France.
- ☐ Certificat de conformité européen (COC) fourni par le constructeur ou son représentant en France.
- ☐ Si le COC n'est pas disponible : une attestation d'identification à un type communautaire délivrée par la DREAL ou le constructeur.

Point pratique : pour une moto neuve importée, la TVA est due en France ; pour une moto d'occasion (plus de 6 mois et > 6 000 km), la TVA est déjà acquittée dans le pays d'origine.

**Commandez votre
plaque moto sur
Plaques24.fr**





Moto de collection

- ☐ Attestation du constructeur OU
- ☐ Attestation FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Epoque)
- ☐ Carte grise originale, si déjà existante, à faire modifier en collection

**Commandez votre
plaque moto sur
Plaques24.fr**





Cross, Enduro

- ☐ Certificat de Conformité Constructeur (COC) précisant l'homologation route OU
- ☐ Attestation d'identification à un type national ou communautaire délivrée par la DREAL/UTAC si le COC n'est pas fourni

**Commandez votre
plaque moto sur
Plaques24.fr**

